



# RAPPORT ANNUEL

2022



**AUTORITÉ DE RÉGULATION DES JEUX DE HASARD**  
"POUR DES JEUX SÛRS ET RESPONSABLES"

**#JOUEZ AVEC LE HASARD, PAS AVEC LA LOI**





RAPPORT ANNUEL 2022

# SOMMAIRE

- 00** MOT DU PRÉSIDENT - PAGE 03
- 01** AVANT-PROPOS - PAGE 04
- 02** TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022 - PAGE 07
- 03** MARCHÉ DES JEUX EN CÔTE D'IVOIRE - PAGE 09
- 04** ORGANES DE L'ARJH - PAGE 14
- 05** BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ARJH - PAGE 16
- 06** RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES - PAGE 19
- 07** PERSPECTIVES 2023 - PAGE 20

## MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE RÉGULATION

---

L'environnement des jeux de hasard qui est en perpétuelle mutation parce que faisant apparaître de nouvelles formes de jeux et de nouveaux acteurs, a conduit notre pays à réajuster son dispositif juridique et institutionnel en adoptant la loi 2020-480 du 27 mai 2020 portant régime juridique des jeux de hasard en Côte d'Ivoire.

La loi susvisée a créé l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard (ARJH) pour assurer le suivi de la mise en oeuvre de la réglementation des jeux de hasard et soutenir la croissance économique de notre Pays, conformément à la volonté du Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA.

Les jeux de hasard, qui ne sont ni un commerce ni un service ordinaire, requièrent une implication citoyenne et effective de tous les acteurs du secteur.

Cela, dans le strict respect du cadre légal en vigueur et placé sous la supervision de l'ARJH qui est le régulateur mandaté pour préserver la paix sociale et sécuriser les investissements des opérateurs.

Comme vous l'aurez compris, notre mission première est de favoriser et de maintenir un environnement propice au développement des jeux de hasard en Côte d'Ivoire. Les nombreux défis de notre secteur d'activités visent notamment à :

- **Prévenir** le jeu excessif ou pathologique
- **Protéger** les mineurs
- **Assurer** l'intégrité, la fiabilité et la transparence des jeux.

Ce bilan annuel 2022 retrace ainsi les actions menées par l'ARJH et présente ses perspectives pour 2023.

«L'ARJH pour des jeux sûrs et responsables.»



Je vous remercie,

**M. Jules DALLY**  
Président du Conseil de Régulation de  
l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard

# AVANT PROPOS



Après les chocs subis par l'économie mondiale du fait de la Covid 2019, une reprise timide s'est opérée en 2021 avec un raffermissement en 2022.

Selon une étude réalisée par "H2 Gambling Capital", le marché mondial des jeux de hasard est évalué à 437 milliards d'euros en 2022, dont près d'un quart de jeux en ligne, de quoi en faire « la sixième industrie de loisir ». Et ce chiffre devrait grimper à 508,5 milliards d'euros en 2025 selon la même source.

L'Amérique du Nord représentait, en 2020, le premier marché mondial, avec 35,5 % de parts de marché devant l'Europe (28,7 %) et la région Asie-Pacifique, Australie comprise (26 %).

Toutefois, l'émergence fulgurante de l'industrie du jeu en Afrique est une tendance qui ne cesse de s'affirmer, laissant présager un chiffre record de 1,62 milliard de dollars d'ici 2024. En effet, selon la plateforme "Business Insider Africa", malgré un contexte mondial de ralentissement du secteur, l'Afrique subsaharienne s'apprête à marquer l'histoire de l'industrie du jeu au cours des années à venir.

Néanmoins, il convient de souligner que les réglementations en vigueur varient considérablement d'un pays à l'autre à travers le continent africain.

En Côte d'Ivoire, pour régler efficacement et de façon substantielle la problématique nouvelle des jeux de hasard, à l'ère du numérique et de la dématérialisation croissante, ajoutée à la donne de l'émergence d'une clientèle nouvelle, le Gouvernement ivoirien a engagé une réforme du secteur.



**Kouakou Hyacinthe  
OKOU**  
Directeur Général



Ainsi, il a fait adopter par le Parlement et le Sénat, la loi n° 2020-480 du 27 mai 2020, portant régime juridique des jeux de hasard.

Cette loi a créé l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard (ARJH) qui est une Autorité Administrative Indépendante, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière et qui assure ses missions en toute indépendance et impartialité. Ses compétences s'exercent sur l'ensemble du secteur des jeux de hasard et sur toute l'étendue du territoire national. L'ARJH joue un rôle crucial dans la mise en œuvre de la réglementation des jeux de hasard.

À ce titre, son action vise à :

- **Contrôler** le respect des lois et règlements ainsi que les obligations résultant des autorisations ou conventions en vigueur dans le secteur des jeux de hasard ;
- **Surveiller** le secteur des jeux de hasard ;
- **Réguler** la concurrence en collaboration avec les services techniques en charge de la lutte contre la concurrence déloyale ;
- **Protéger** les intérêts des usagers de jeux et des opérateurs en prenant toute mesure propre à garantir l'exercice d'une concurrence effective, saine et durable sur les segments du secteur libéralisé ;

- **Informier et sensibiliser** les opérateurs de jeux et les usagers au jeu responsable ;
- **Contrôler** les obligations et les prestations fournies par les opérateurs des jeux de hasard ;
- **Vérifier** les mesures prises par les opérateurs pour la promotion du jeu responsable et la lutte contre le jeu excessif ;
- **Conseiller** l'Etat en matière de jeux de hasard ;
- **Contrôler** la régularité des documents présentés sur sa réquisition par les opérateurs et promoteurs de jeux de hasard ;
- **Exercer** une surveillance des opérations de jeu ou pari en ligne ;
- **Participer** à la lutte contre les sites illégaux et la fraude ;
- **Emettre** un avis sur tout sujet entrant dans le cadre de ses attributions, notamment sur les projets de lois et règlements ;
- **Emettre** le cas échéant des avis à l'Administration compétente en vue de la suspension provisoire ou du retrait définitif de l'autorisation des opérateurs contrevenants aux dispositions de la présente loi ;
- **Réaliser** l'audit des flux financiers du secteur des jeux de hasard ;
- **Contribuer** à la lutte contre le blanchiment des capitaux en liaison avec les autres structures de l'Etat ;
- **Etablir** un rapport annuel sur l'état des activités du secteur des jeux de hasard ;
- **Proposer** au Gouvernement les modifications législatives et réglementaires qui lui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs de la politique des jeux de hasard.

La réforme du secteur des jeux de hasard a vu aussi l'adoption en Conseil des Ministres, des décrets ci-dessous cités, afin de rendre effective la mise en route de l'ARJH :

- Le décret n°2021-301 du 16 juin 2021, portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard en Côte d'Ivoire ;
- Le décret n°2021-922 du 22 décembre 2021, portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'ARJH ;
- Le décret n°2022-83 du 26 janvier 2022, portant nomination du Directeur Général de l'ARJH.

**Il faut retenir que 2022 a été l'année de démarrage des activités de l'ARJH avec de nombreux défis à relever pour une régulation forte devant aboutir à un secteur des jeux de hasard assaini, pour des jeux sûrs et responsables.**

# LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022



## JANVIER

Nomination du Directeur Général, par décret n° 2022-83 du 26 janvier 2022

## FÉVRIER

Démarrage des activités de l'ARJH avec la mise en place d'une Task force composée de quatre Consultants.

## MARS

Première réunion du Conseil de Régulation tenue le 17 mars 2022 avec la présentation de ses membres et le démarrage de ses activités.



## MAI

Prestation de serment des membres du Conseil de Régulation, devant la Cour d'Appel d'Abidjan, le lundi 9 mai 2022.

## AVRIL

- Présentation et adoption du projet de logo et de la charte graphique de l'ARJH ;
- Nomination du Directeur Administratif et Financier (DAF) ;
- Validation du projet de la grille des frais de missions ;
- Validation des montants et des grandes lignes pour la rédaction de l'arrêté prévu par l'article 37 du décret du 16 juin 2021 ;
- Adoption des grandes lignes du projet de Règlement Intérieur du Conseil de Régulation avant sa finalisation.

## JUIN

- Immatriculation de l'ARJH à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- Adoption de la liste des pièces à fournir pour l'obtention d'une autorisation ;
- Adoption du projet de Règlement Intérieur du personnel de l'ARJH ;
- Adoption du projet d'organigramme de l'ARJH ;
- Adoption de la proposition de nomination de Directeurs (Ressources Humaines ; Moyens Généraux ; Marché des Jeux et Protection des Joueurs ; Système d'information) ;
- Adoption de la proposition de la grille des salaires ;
- Adoption du projet de Règlement Intérieur du Conseil de Régulation ;
- Validation du projet d'arrêté interministériel fixant les indemnités du Président, des membres du Conseil de Régulation et du Directeur Général de l'ARJH.

# LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2022



## AOÛT

Installation du personnel dans les locaux abritant le siège de l'ARJH.



## SEPTEMBRE

Transmission au Ministère de l'Economie et des Finances :

- de deux projets de décrets (décret portant régime des jeux concédés à la LONACI et décret portant régime juridique des jeux soumis à autorisation) et
- de deux projets d'arrêtés interministériels (celui fixant le montant de la subvention allouée à l'ARJH et celui fixant les montants des rémunérations et avantages du Président, des autres membres du Conseil de régulation et du Directeur Général de l'ARJH).

## OCTOBRE

- Déclaration d'Existence Fiscale au Centre des Impôts des "Deux-Plateaux 3" ;
- Elaboration du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de la Brigade mixte ;
- Présentation et adoption du badge professionnel de l'ARJH ;
- Présentation du site internet de l'ARJH en construction.

## NOVEMBRE

- Formation des membres du Comité de direction par le Cabinet d'avocats "KSK" sur les textes de lois et décrets relatifs au secteur des jeux de hasard ;
- Diffusion sur les médias de la capsule présentant les missions de l'ARJH ;
- Adoption par le Conseil de Régulation du projet de Budget 2022 de l'ARJH.

## DÉCEMBRE

- Adoption par le Conseil de Régulation du Règlement Intérieur du Conseil de Régulation ;
- Délégation de pouvoirs du Conseil de Régulation au Directeur Général aux fins de signer les autorisations dont le montant total des lots n'excède pas cinquante millions de francs CFA.

# MARCHÉ DES JEUX EN CÔTE D'IVOIRE



En Côte d'Ivoire, l'exploitation des jeux de hasard est organisée suivant deux régimes :

- Le régime de la concession
- Le régime de l'autorisation préalable

## LES DONNÉES DU SECTEUR DES JEUX

### CASINOS PHYSIQUES

N° ordre	OPERATEURS DE JEUX DE HASARD	CHIFFRE D'AFFAIRES « FCFA »	EFFECTIF	TYPE DE JEUX
1	SEEOA / CASINO BARRIERE	2 206 951 849	107	Roulette anglaise, Stud Poker, Ultimate Poker, Black-Jack, Machines à sous, Cash Game
2	CASINO PORTE D'ORIENT	270 677 103	76	Roulette anglaise, Texas Hold'em, Stud Poker, Poker Hold'em, Baccara, Niu niu.
3	CASINO ICE PASSION	349 273 710	69	Roulette anglaise, Texas Hold'em, Poker 5 cartes, Poker 7 cartes Baccara, Niu niu.
4	CASINO SHINYGOLD	305 180 758	78	Roulette, Texas Hold'em, Poker 5 cartes, Poker 7 cartes, Baccara
<b>TOTAL</b>		<b>3 132 083 420</b>	<b>330</b>	

### CONCESSIONNAIRE

N° ordre	OPERATEURS DE JEUX DE HASARD	CHIFFRE D'AFFAIRES « FCFA »	EFFECTIF	TYPE DE JEUX
1	LOTERIE NATIONALE DE CÔTE D'IVOIRE (LONACI)	425 443 915 644	655	PMU, jeux de grattage, SportCash, Loto 5/90, jeux virtuels.

### LES DONNÉES DU SECTEUR DES JEUX

#### OPERATEURS DE PARIS SPORTIFS

N° ordre	OPERATEURS DE JEUX DE HASARD	CHIFFRE D'AFFAIRES « FCFA »	EFFECTIF	TYPE DE JEUX
1	PREMIER CÔTE D'IVOIRE SARL (Premier Bet)	1 015 259 439	49	Paris sportifs en ligne.
2	BETCLIC CÔTE D'IVOIRE SAS (Betclik)	3 029 828 906	...	Paris sportifs en ligne.
3	LUDUS SAS (1Xbet)	7 850 000 000	04	Paris sportifs en ligne.
<b>TOTAL</b>		<b>21 895 088 345</b>	<b>53</b>	



### 03. MARCHÉ DES JEUX EN CÔTE D'IVOIRE

#### OPERATEURS DE MACHINES A SOUS PHYSIQUES

N° ordre	OPERATEURS DE JEUX DE HASARD	CHIFFRE D'AFFAIRES « FCFA »	EFFECTIF	TYPE DE JEUX
1	LYDIA LUDIC CÔTE D'IVOIRE SARL (Lydia Ludic)	4 538 078 862	411	Machines à sous sur supports physiques.

#### NOMBRE DE TABLES DE JEUX ET DE MACHINES A SOUS PHYSIQUES

TYPES DE JEUX	SEEOA / CASINO BARRIERE	CASINO PORTE D'ORIENT	CASINO ICE PASSION	CASINO SHINYGOLD	LYDIA LUDIC CÔTE D'IVOIRE SARL (Lydia Ludic)
ROULETTE ANGLAISE	04	02	03	02	----
STUD POKER	02	04	----	----	----
ULTIMATE POKER	01	----	----	----	----
BLACK-JACK	02	----	----	----	----
TEXAS HOLD'EM	----	----	01	----	----
POKER HOLD'EM	----	01	----	----	----
BACCARA	----	03	04	02	----
NIU NIU	----	02	02	----	----
POKER 5 CARTES & 7 CARTES	----	----	06	06	----
CASH GAME	02	----	----	----	----
MACHINES A SOUS	54	----	----	----	922



## 03. MARCHÉ DES JEUX EN CÔTE D'IVOIRE

### ETAT DES REDEVANCES, TAXES ET IMPOTS PAYES A L'ETAT (EN FCFA)

N°	SOCIETES	REDEVANCE	TAXES & IMPÔTS	TOTAL
I	<b>LONACI</b>			
	SOUS TOTAL - I	29 007 609 000	5 434 099 499	34 441 708 499
II	<b>OPERATEURS DE JEUX EN LIGNES</b>			
	1 / PREMIER BET CI	-	249 449 883	
	2 / BETCLIC	-	85 296 752	
	3 / 1XBET	-	628 453 384	
	SOUS TOTAL - II	0	963 200 019	963 200 019
III	<b>OPERATEURS DE JEUX PHYSIQUES (LONACI)</b>			
	LYDIA LUDIC	-	316 363 888	
	SOUS TOTAL - III	0	316 363 888	316 363 888
IV	<b>OPERATEURS DE CASINOS</b>			
	1 / PORTE D'ORIENT	-	22 400 877	
	2 / ICE PASSION	-	17 405 578	
	3 / CASINO BARRIERE	-	118 987 084	
	4 / SHINYGOLD	-	19 603 299	
	SOUS TOTAL - IV	0	178 396 838	178 396 838
<b>TOTAL GENERAL = (ST/ I + II + III + IV)</b>		<b>29 007 609 000</b>	<b>6 892 060 244</b>	<b>35 899 669 244</b>



# CHIFFRES CLÉS

<p><b>01</b> <b>Concessionnaire</b> « La Loterie Nationale de CI / LONACI »</p>	<p><b>04</b> <b>Casinos Physiques</b> « Barrière, Ice Passion, Porte d'Orient, ShinyGold »</p>
<p><b>03</b> <b>Opérateurs de paris sportifs agréés par la LONACI</b> « LUDUS SAS, BETCLIC CI SAS, PREMIER COTE D'IVOIRE SARL »</p>	<p><b>01</b> Opérateur agréé de machines à sous Physiques hors Casino « LYDIA LUDIC COTE D'IVOIRE SARL »</p>
<p>Effectif global du secteur <b>1449 PERSONNES</b></p>	
<p><b>18</b> <b>Types de jeux exploités dans le secteur</b> « Roulette anglaise, Stud Poker, Ultimate Poker, Black-Jack, Texas Hold'em, Poker Hold'em, Baccara, Niu niu, Poker 5 cartes, Poker 7 cartes, PMU, Jeux de grattage, SportCash, Loto 5/90, Jeux virtuels, Paris sportifs en ligne, Machines à sous, Cash Game »</p>	
<p><b>Chiffre d'Affaires global du secteur</b> <b>455.009.166.271 FCFA</b></p>	
<p><b>Redevances, Impôts et Taxes payés à l'Etat</b> <b>35.899.669.244 FCFA</b></p>	



# ORGANES DE L'ARJH



## CONSEIL DE RÉGULATION

Le Conseil de Régulation est un organe collégial chargé d'exécuter les missions de régulation dévolues à l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard. Il est responsable de l'orientation de la gestion technique, juridique, administrative et financière de l'ARJH.

Ses membres au nombre de dix (10), sont nommés pour un mandat de six (06) ans, non renouvelable :



**01**  
Au titre de la Présidence de la République  
**Monsieur DALLY Jules, Président**



**02**  
Au titre de la Primature  
**Monsieur YAPI Toba Clément,  
Conseiller Spécial du Premier Ministre**



**03**  
Au titre du Ministère en charge de  
l'Economie et des Finances  
**Monsieur KOUADIO Kouamé Olivier,  
Conseiller Technique du Ministre**



**04**  
Au titre du Ministère en charge de la Justice  
**Monsieur KOFFI Kongoué Joachim,  
Conseiller Technique du Ministre**



**05**  
Au titre du Ministère en charge de  
l'Administration du Territoire et de la  
Décentralisation  
**Monsieur Berté BOUAKARY, Directeur  
des Affaires Générales**



**06**  
Au titre du Ministère en charge de  
l'Economie Numérique  
**Monsieur Ahmed SAKO, Directeur de  
Cabinet Adjoint**



**07**  
Au titre du Ministère en charge du  
Tourisme et des Loisirs  
**Monsieur KLO Fagama, Directeur de  
la planification, de l'Aménagement et  
des Projets**



**08**  
Au titre du Ministère en charge du Budget  
**Monsieur KOUMAN Atta Kouakou,  
Chargé d'Etudes**



**09**  
Au titre du Ministère en charge du Sport  
**Monsieur YAO Kouamé Bruce,  
Chef de Cabinet**



**10**  
Au titre de la Cellule Nationale de Traitement  
des Informations Financières (CENTIF)  
**Monsieur Idrissa TOURE, Président  
de la CENTIF**

Au cours de l'année 2022, le Conseil de Régulation a tenu six (06) sessions avec un taux de présence de 100%. Cinq (05) autorisations pour l'organisation de loteries publicitaires ou promotionnelles ont été accordées par les membres du Conseil.

### DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard (ARJH) est assurée par un directeur général nommé pour quatre (04) ans renouvelables une fois, par décret pris en Conseil des ministres, sur proposition du ministre de l'Economie et des Finances.

La Direction Générale assure la gestion technique, administrative et financière de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard.



# BILAN DES ACTIVITÉS



## ACCOMPAGNER LA MISE EN CONFORMITÉ DES OPÉRATEURS



L'ARJH, dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions, a procédé à un recensement des différents opérateurs exerçant dans le secteur des jeux de hasard.

Concernant le secteur des casinos physiques, quatre (04) ont été identifiés, à savoir :

- **ICE PASSION** Côte d'Ivoire en abrégé IP-CI, situé à Abidjan-Cocody, II Plateaux-Vallons, Rue des Jardins, à côté du siège du Comité National Olympique (CNO), avec pour gérant Monsieur LU TANG ;
- **PORTE D'ORIENT** en abrégé P.O SARLU, situé à Abidjan-Cocody, II Plateaux, Villa 3708, LOT 3708, avec pour gérante Madame ZHU LIQIAO ;
- **SHINYGOLD - Côte d'Ivoire** en abrégé SHCI, situé à Abidjan-Marcory, Zone 4C, face au Che Café, avec pour gérant Monsieur XU YONGXIN ;
- **SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ELEPHANT D'OR D'ABIDJAN** en abrégé SEEOA / **CASINO BARRIERE** du Groupe BARRIERE, située à Abidjan-Cocody, Bvd HASSAN II, Rue Washington, Site Hôtel Ivoire Cocody, avec pour Directeur Général Monsieur Yvan LE FLOCH.

Concernant le secteur des Jeux en ligne, il est sous le monopole du concessionnaire qui est la **Loterie Nationale de Côte d'Ivoire** en abrégé LONACI, située à Abidjan-Marcory Bvd de Marseille Zone 4, Rue du Chevalier de Clieu, avec pour Directeur Général Monsieur Dramane COULIBALY.

La LONACI a délivré des agréments à trois (03) opérateurs de paris sportifs :

- **BETCLIC CÔTE D'IVOIRE SAS** (Betcllic), siège social à Abidjan-Plateau ;
- **LUDUS SAS** (1Xbet), siège social à Abidjan Abidjan-Marcory ;
- **PREMIER CÔTE D'IVOIRE SARL** (Premier BET), siège social à Abidjan-Marcory Biétry.

Concernant les opérateurs exerçant dans le secteur des machines à sous sur supports physiques, hors casino, un (01) a été identifié :

- **LYDIA LUDIC CÔTE D'IVOIRE SARL** (Lydia Ludic), partenaire technique de la LONACI, Siège social à Abidjan-Marcory Zone 4 Rue Thomas Edison Immeuble Edison, 1er étage.

Par ailleurs, il faut noter que l'ARJH a constaté qu'il existe un nombre important de machines à sous qui sont exploitées sans autorisations. Elles seront identifiées et démantelées.

## INFORMER ET SENSIBILISER LES JOUEURS



L'ARJH a fait diffuser, une capsule présentant ses missions, sur les antennes de RTI 1 et de NCI, dans le courant du mois de décembre 2022.

### AUTORITÉ DE RÉGULATION DES JEUX DE HASARD (ARJH)



**NE JOUEZ PAS AVEC LA LOI.  
MISEZ SUR LA LÉGALITÉ,  
PAS SUR LA PRISON !**

Casinos, Loteries publicitaires ou promotionnelles (tombolas), Machines à sous

Obtenez vos autorisations auprès de l'ARJH avant toute exploitation.

Contacts : +225 25 22 01 34 40 / 07 02 27 27 27



#### LUTTER CONTRE LA FRAUDE, LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME



Du 13 au 17 juin 2022, L'ARJH a participé à IVOTEL Hôtel à Abidjan-Plateau, à "l'atelier des parties prenantes sur les résultats de l'étude, sur les risques de blanchiment de capitaux et les vulnérabilités des casinos et du secteur des jeux en Afrique de l'ouest", organisé par le GIABA. Il faut noter que les opérateurs de jeux ont également pris part à cette rencontre.

En marge de cet atelier, elle a participé à "l'évaluation mutuelle du dispositif LBC/FT", organisée par le FMI.

#### DÉVELOPPER LA COOPÉRATION AVEC DES INSTITUTIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES



Dans le cadre d'un benchmark, le Directeur Général a rencontré, du 24 octobre au 04 novembre 2022 :

- L'Autorité Nationale des Jeux (ANJ) en France (Paris) ;
- La société Sharp Vision, un éditeur de logiciel de jeux de hasard disposant d'un agrégateur permettant de suivre, en temps réel, les opérations de jeux en ligne.

### DOSSIERS DE DEMANDES D'AUTORISATIONS REÇUS



Au démarrage de ses activités, l'ARJH a reçu :

#### **Du Ministère de l'Economie et des Finances, neuf (09) dossiers :**

- 01 concernait la LONACI à laquelle par décision n° 003/2022, une autorisation d'ouvrir à titre exceptionnel, des établissements de jeux dans lesquels seront exploités les machines et appareils dits à sous ou à cartes, a été accordée pour la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023.
- 01 concernait le société "EZEM WISSI HOSPITALITY GROUP SARL, pour le compte de la SJJL/Grand Casino de la lagune Ebrié. Ce dossier n'a pu être finalisé pour des défauts de documents administratifs du requérant.
- 07 dossiers ont été classés sans suite, pour des raisons de dates de déroulement des jeux échues.

#### **Du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Treize, (13) dossiers :**

- 03 n'ont pu être finalisés, pour défaut de dossiers administratifs des requérants.
- 10 dossiers ont été classés sans suite, pour des raisons de dates de déroulement des jeux échues.

Au cours de l'année l'ARJH a accordé cinq (05) autorisations pour l'organisation de loteries publicitaires ou promotionnelles :

- Le 30/06/2022, à la société CANAL+ Horizon pour l'organisation du jeu dénommé « CANAL+ 30 ANS » du 1er juillet au 31 juillet 2022 ;
- Le 30/08/2022, à la société CROP DOCTOR pour l'organisation du jeu dénommé « TOMBOLA CROP DOCTOR COTE D'IVOIRE », devant se dérouler sur la période allant du 1er septembre au 31 décembre 2022 ;
- Le 23/11/2022, à la société VERTLOTTO 2012 pour l'organisation du jeu dénommé « VERTLOTTO 2012 » devant se dérouler sur la période allant du 1er décembre 2022 au 28 février 2023 ;
- Le 23/11/2022, à la Société Ivoirienne de Banque (SIB) pour l'organisation du jeu dénommé « Crédit de Noël SIB 2022 » devant se dérouler sur la période allant du 1er décembre au 31 décembre 2022 ; sur toute l'étendue du territoire national ;
- Le 05/12/2022, à la société UNIWAX pour l'organisation de la tombola dénommée « Le pagne en fête » devant se dérouler sur la période allant du 1er décembre au 17 décembre 2022.

### RÈGLEMENTS DES LITIGES



L'ARJH a un pouvoir juridictionnel. En effet conformément à l'article 28 de la loi 2020-480 du 27 mai 2020 portant régime juridique des jeux de hasard en Côte d'Ivoire, elle peut être saisie par toute personne physique ou morale, de tout litige entre les opérateurs de jeux de hasard ou entre un opérateur de jeux de hasard et un usager.

A ce titre, elle a reçu, fin décembre 2022, deux (02) plaintes qui lui ont été adressées par des usagers contre un opérateur de jeu pour les motifs suivants :

- Gain non perçu ;
- Compte money indûment débité.

L'opérateur de jeu concerné a été interpellé par les services compétents de l'ARJH afin de fournir des explications.

# RESSOURCES HUMAINES & FINANCIÈRES

## LES RESSOURCES HUMAINES :

Conformément à l'organigramme validé par le Conseil de Régulation en sa session du 30 juin 2022 l'ARJH a procédé au recrutement des directeurs ci-dessous listés :

- Directeur des Affaires Financières ;
- Directeur des Moyens Généraux ;
- Directeur du Marché des Jeux et la Protection des Joueurs ;
- Directeur des Ressources Humaines ;
- Directeur des Systèmes d'Information.

Effectif du personnel de l'ARJH au 31 décembre 2022 : Neuf (09).

## LES RESSOURCES FINANCIÈRES :

Pour la mise en œuvre de ses activités, l'ARJH a obtenu la somme de 1 035 113 953 FCFA se décomposant comme suit :

Désignation	Montant en FCFA
Subvention de l'Etat	436 008 888
Avance sur redevance de la Lonaci	582 096 565
Droits d'autorisation	17 008 500
<b>Total</b>	<b>1 035 113 953</b>

# PERSPECTIVES 2023



Les perspectives de l'exercice 2023 sont fondées sur l'adoption du décret fixant les ressources de l'ARJH et de celui relatif à la création de la brigade.

Ce faisant, l'ARJH pourra :

- Finaliser l'opérationnalisation de l'Autorité en procédant au renforcement de l'effectif
- Intensifier les campagnes de communication, de sensibilisation des acteurs du secteur, sur les dispositions de la loi telles que :
  - Le jeu responsable ;
  - La protection des mineurs ;
  - Les jeux illégaux.
- Renforcer les actions de contrôle ;
- Accentuer la lutte contre les sites illégaux et les jeux non autorisés ;
- Poursuivre les rencontres avec les partenaires institutionnels nationaux et internationaux pour leurs appuis financiers et techniques dans la lutte contre les jeux illégaux (pour contribuer à l'assainissement de l'économie nationale ...);
- La lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive reste également un axe important des actions de l'ARJH.

## AUTORITÉ DE RÉGULATION DES JEUX DE HASARD (ARJH)



### PAS D'AUTORISATION, PAS D'EXPLOITATION DE JEU !

Le jeu de hasard en Côte d'Ivoire est régi par la loi N° 2020-480 du 27 mai 2020 portant régime juridique des jeux de hasard.

**Casinos, Loteries publicitaires ou promotionnelles (tombolas), Machines à sous**

Obtenez vos autorisations auprès de l'ARJH avant toute exploitation.

**Contacts :**  
+225 25 22 01 34 40  
+225 07 02 27 27 27



**AUTORITÉ DE RÉGULATION DES JEUX DE HASARD**  
"POUR DES JEUX SÛRS ET RESPONSABLES"

**#JOUEZ AVEC LE HASARD, PAS AVEC LA LOI**

Siège social : Abidjan, Cocody  
II Plateaux / Attoban Cité 7ème Tranche vallée  
Lot 3250, îlot 264 Bis 17 BP 247 Abidjan 17

**TEL**

(225) 25 22 01 34 40

(225) 07 02 27 27 27

Email: [contact@arjh.ci](mailto:contact@arjh.ci)